

FLORENTIN

en **Bref**



Présentation du budget communal

Info

L'inscription à la newsletter de la Mairie via le site internet : <http://www.florentin-tarn.fr/> est effective uniquement si vous avez validé le mail de confirmation.

Vous rencontrez des difficultés pour recevoir la newsletter ou bien vous la recevez dans les spam ?

Vous devez modifier les paramètres de votre boîte mail en ajoutant l'adresse expéditrice de la newsletter (noreply@e-monsie.com) dans les contacts de votre messagerie et, si la fonctionnalité existe, dans la liste des expéditeurs/domaines approuvés/autorisés cette adresse.

Attention, depuis quelques mois les abonnés Free ont des difficultés à recevoir la newsletter malgré le paramétrage de la boîte mail. Dans ce cas, vous devez contacter le SAV free.

Horaire Mairie

Lundi : 8h à 12h -14h à 18h

Mercredi : 14h à 17h30

Vendredi : 8h à 12h -14h à 18h

Coordonnées Mairie

7 place de la Mairie
81150 FLORENTIN
Tel : 05 63 55 42 06

mairie@florentin-tarn.email
<http://www.florentin-tarn.fr>

vos avis nous intéressent :
communication@florentin-tarn.email

Restez en contact

Abonnez vous à la newsletter sur :
<http://www.florentin-tarn.fr>

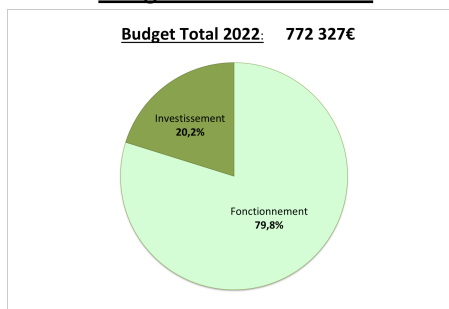
application

smartphone :



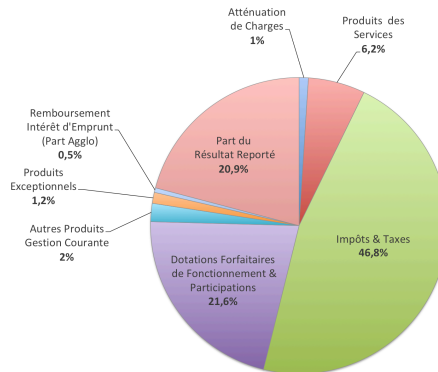
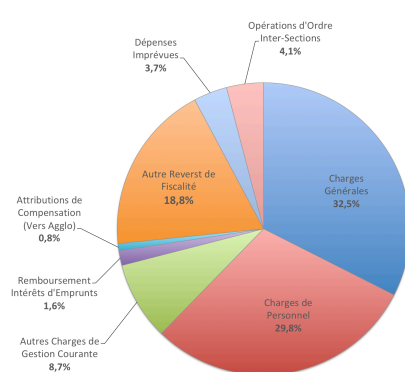
Lors de sa séance du mardi 12/04/2022, le Conseil Municipal a adopté et voté à l'unanimité le Compte Administratif 2021 ainsi que le Budget Prévisionnel 2022 dont vous trouverez ci-dessous une présentation générale. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'ensemble de ces éléments sur notre site internet (<http://www.florentin-tarn.fr>)

Budget communal 2022

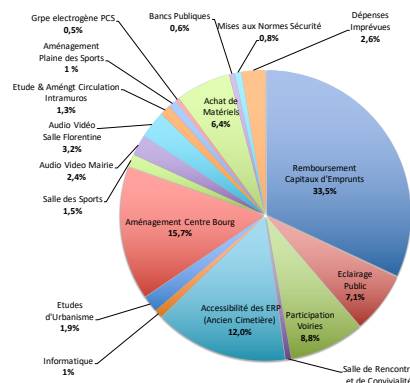


Dépenses de fonctionnement : 616 514 €

Recettes de fonctionnement 616 514 €

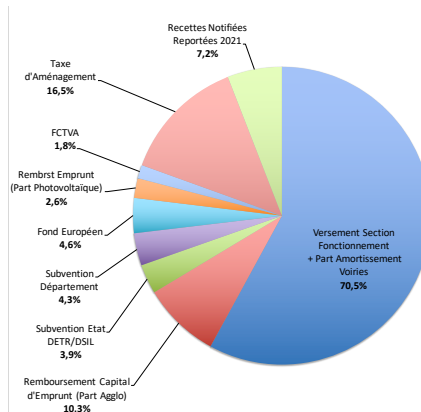


Dépenses envisagées d'investissement : 155 449€



Disponibilités en recettes d'investissement : 155 813 € (*)

(*) Résultats positif attendu en 2022 +364,00 €



Exceptionnellement pour une meilleure lecture des graphiques, ce numéro est imprimé en couleur.

Questions Petite Enfance et Ecole

Quel sont les modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans, sur le territoire de l'agglomération ?

15 crèches, 1 halte-garderie et 200 assistantes maternelles sont disponibles en plus des associations d'accueil au domiciles des familles.

Qui dois-je contacter pour avoir des informations supplémentaires ?

Le relais Petite Enfance est votre interlocuteur au 05 81 99 68 15 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ou par mail à rpe@gaillac-graulhet.fr

Existe-t-il des lieux où les parents de jeunes enfants peuvent se rencontrer ?

3 lieux d'accueil Enfants-Parents sont ouverts aux parents et enfants de moins de 4 ans en accès libre, gratuit et sans inscription :

Le relais des familles à Rabastens, 8 place Guillaume Cunh 05 81 99 68 15

L'île aux parents à Gaillac, 56 Place d'Hautpoul 07 83 97 44 34

Lieu d'accueil Enfants-Parents à Graulhet, Place du Languedoc 05 63 34 58 14

Que dois-je faire pour inscrire son enfant à l'école ?

Demandez à la mairie une attestation d'inscription scolaire puis prenez rendez-vous avec le directeur de l'école.

Le livret de famille et le carnet de santé seront nécessaires.

Qui contacter si j'ai des questions sur la facturation et son règlement (adresse erronée, réclamation etc ...) ?

Contactez le service finances de l'agglomération au 05 681 99 68 24.

A qui signaler une absence, une allergie alimentaire ou toute autre information relevant de la restauration scolaire et des temps peri-scolaire (matin, midi et soir) ?

Contactez par mail : education-florentin@gaillac-graulhet.fr

Calendrier des événements pour l'été

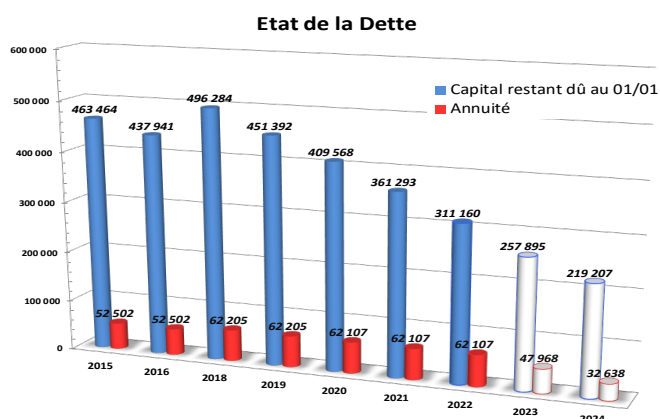
En application de la réforme gouvernementale sur la Taxe d'Habitation initiée en 2020, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) nous a demandé cette année d'intégrer dans nos écritures comptables en Dépenses de Fonctionnement le montant de la part correspondant à l'application du Coefficient Correcteur (CoCo) soit - 116092,00 € en contre partie du montant total calculé de nos Recettes Fiscales de Fonctionnement s'élevant à +264329,00 €. Cette injonction cumulée à un prévisionnel cette année de dépenses en accroissement pour certains postes budgétaires dont celui de l'énergie, de l'entretien maintenance de nos locaux, a pour effet d'augmenter le montant total de notre Budget de Fonctionnement passant ainsi de 548 501,00€ en 2021 à 616514,00 € en 2022.

Une belle surprise cependant, **l'Etat nous a gratifié exceptionnellement d'un supplément de dotation** se décomposant en 13621,00€ de revalorisation des montants de DGF, DSR, DNP, TH, etc... et 27642,00 € de DSR "Cible" inattendus sans aucune certitude de pouvoir en bénéficier les années suivantes. Ce rééquilibrage nous permet de compenser provisoirement cette année notre Capacité d'Autofinancement (CAF)

En dehors de la révision en moyenne de 3,4% des Valeurs Locatives par l'Etat, **aucune augmentation de la fiscalité communale ni intercommunale en 2022.**

Un regret cependant, contrairement à notre demande pourtant appuyée auprès de l'Agglomération de Gaillac-Graulhet en 2021 de bien vouloir réviser son calcul de montant restitué à notre commune suite à la fiscalisation de la compétence scolaire, nous ne pourrions pas en faire bénéficier nos administrés. C'est pourquoi la fiscalité sur le foncier est maintenue en FB: 39.57 % et en FNB: 51.81 %.

L'équilibre de notre budget de Fonctionnement 2022 étant assuré, notre Commune peut à nouveau renouer vers une dynamique d'Investissements, certes toujours mesurées, mais plus conséquentes que ces dernières années. C'est pourquoi nous pouvons envisager sereinement la reprise de l'étude d'aménagement du Centre Bourg quelque peu ralentie ces 2 dernières années. L'endettement de la commune s'élève à 311160 €. Une capacité d'investissement en amélioration et des annuités en baisse à compter de 2023, cela devrait nous permettre de poursuivre notre programme d'investissement d'ici la fin du mandat. L'auto-financement et le maximum de subventions seront recherchés pour chacun de nos projets.



Collecte des déchets verts :

Pour répondre à la demande de nombreux Florentinois quant à la collecte des déchets verts, la municipalité a mis à la disposition des habitants du 12/03 au 28/03/22, un espace de dépôt de déchets verts en bas de la Côte Pavée. Cette opération a connu un franc succès, 2 grosses bennes de déchets ont été amenées à la déchetterie.

Merci à Arnaud Soulié pour son aide précieuse pour compacter les déchets dans les bennes.

La municipalité tient à remercier les Florentinois pour leur civisme et le respect des règles fixées pour les dépôts des déchets verts uniquement.

Suite au succès de cette opération, la municipalité étudie la possibilité de renouveler ce service à l'automne prochain.